



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Élection syndicale des salariés des TPE et des employés à domicile

## Mode d'emploi de votre kit de communication

### Un objectif : faire voter

#### Faire savoir

- Pourquoi une élection syndicale pour les salariés de TPE et de particuliers employeurs ?
- Qui ? Quand ? Comment ?

#### Faire agir

- Inciter les salariés à vérifier leurs informations personnelles du 2 au 27 septembre 2024.
- Inciter les salariés à voter du 25 novembre au 9 décembre 2024, en ligne ou par courrier.

### 7 secteurs prioritaires

- **BTP**
- **Hôtels, cafés, restaurants**
- Services automobiles et transports routiers
- Commerces de détail
- Sanitaire et social
- Salariés de bureaux
- **Employés à domicile**

# Un kit clé en main pour mobiliser vos réseaux et valoriser ce scrutin

Vous pouvez utiliser les outils de ce kit sans limite de temps, à partir de la date de diffusion autorisée. **Merci de n'en altérer ni la forme ni le fond.**

Ces outils sont à votre disposition pour une utilisation sur vos canaux de communication. Pour maximiser l'impact de cette campagne, relayez-les auprès de vos publics.

**Chaque acteur et relai compte.**



## À diffuser à partir du 02 septembre 2024

- . Un dépliant d'information pour les salariés
- . Une infolettre de mobilisation pré-rédigée
- . Une signature de mail
- . Un dossier de presse
- . Une infographie générale

- . Trois infographies thématiques
- . Sept affiches sectorielles
- . Un kit réseaux sociaux composé de :  
trois carrousels pédagogiques, sept carrousels sectoriels  
et des propositions de messages pour chacun

## À diffuser à partir du 04 novembre 2024

- . Deux spots radio
- . Sept annonces presse

- . Sept déclinaisons DOOH
- . Une vidéo motion design  
versions 1 minute et 30 secondes

## Nos conseils pour déployer votre kit

### Déposer le dépliant

au niveau des points d'information.

### Déployer les affiches

au niveau de vos entrées, points d'accueil et d'information.

### Poster les infographies

sur votre site internet ou celui de partenaires, dans les newsletters.

### Poster l'infolettre de mobilisation

sur les sites internet partenaires et la partager dans votre newsletter.

### Publier les posts réseaux sociaux ou les partager

pour diffusion sur vos comptes et ceux de vos partenaires (mairies, préfectures, fédérations professionnelles...).

Diffuser la vidéo motion sur vos écrans d'accueil, votre site internet ou vos réseaux sociaux.

### Adopter la signature mail

et inciter les collègues et relais à l'ajouter également (en particulier, ceux qui correspondent régulièrement avec des salariés).

### Diffuser le kit en interne

et auprès de vos partenaires externes afin de relayer le message vers les électeurs.

Pour répondre à vos questions contactez :  
[tpe@partiesprenantes.com](mailto:tpe@partiesprenantes.com)

Téléchargez le kit de communication